



Mesure du rendement au sein du système de justice pénale

Selon les jeunes, il est très important de mesurer le rendement du système de justice pénale (SJP). Ils veulent savoir si le SJP a bel et bien un effet dissuasif sur la criminalité, s'il assure la sécurité des Canadiens, si les gens y sont traités de façon juste et équitable et si les délinquants y sont tenus responsables de leurs actes.

Les autres constats¹

- La majorité des jeunes s'entendent sur l'importance de surveiller et de mesurer le rendement du SJP et d'en rendre compte, car ce système touche tous les Canadiens (contrevenants, victimes, amis, famille et membres de la communauté) et il peut se répercuter sur le bien-être de notre société.
- Certains ont mentionné qu'une surveillance du système pourrait favoriser une plus grande transparence dans la prise de décisions.

En détail

La majorité des jeunes ont déterminé que les objectifs suivants du système de justice pénale devraient être surveillés et mesurés et qu'il en soit rendu compte : s'assurer que les Canadiens se sentent en sécurité, veiller à ce que le respect de la Charte canadienne des droits et libertés s'applique à tous, à ce que les contrevenants soient tenus responsables de leurs actes et à ce que la situation particulière des personnes vulnérables soit prise en compte dans la prise de décisions, par exemple, dans la détermination de la peine.

Les discussions sur la mesure du rendement ont surtout porté sur ce qui devrait être mesuré. Les jeunes ont insisté sur l'importance d'aller au-delà des statistiques et de demander aux utilisateurs de parler de leur expérience.

Méthodologie

Le ministère de la Justice du Canada, de concert avec la Commission des étudiants du Canada², a réalisé un projet de participation des jeunes en 2016 et 2017. Les points de vue, les perceptions et les attentes des jeunes en ce qui a trait au système de justice pénale ont été examinés dans le cadre de chaque projet. L'examen a été effectué par un nouveau comité action jeunesse³ du ministère de la Justice qui a demandé aux jeunes issus de projets d'action communautaire dirigés par des jeunes⁴ de s'exprimer, et également dans le cadre de la conférence Le Canada que nous souhaitons.⁵

Projet de participation des jeunes au SJP, de 2016 : Quatorze membres du Comité action jeunesse du ministère de la Justice représentant les populations autochtones, non autochtones, rurales, urbaines et autres ont pris part à des vidéoconférences mensuelles de septembre 2016 à février 2017. Ces vidéoconférences étaient axées sur la façon dont les jeunes perçoivent le crime et le SJP, les principes directeurs et valeurs du SJP, ainsi que le lien entre la vulnérabilité,



la marginalisation et la criminalisation. Les membres du Comité action jeunesse ont mobilisé plus de 350 jeunes de tout le pays dans le cadre de projets d'action communautaire afin d'obtenir leur opinion et leurs points de vue sur le SJP. Ils ont eu recours à des sondages (copie papier et numérique), des entrevues et des groupes de discussion pour obtenir l'information, et ont fait rapport aux facilitateurs du comité et durant les vidéoconférences. Après chacune de ces vidéoconférences, les jeunes retournaient dans leur communauté pour obtenir commentaires et suggestions d'autres jeunes à propos des questions discutées durant la vidéoconférence. Quatre projets d'action communautaire ont été réalisés. La participation s'est poursuivie durant la conférence *Le Canada que nous souhaitons*, où l'**équipe thématique Le système de justice que nous souhaitons**, un groupe de 17 jeunes de six provinces et un territoire, représentant les populations autochtones, non autochtones, les populations du Nord et un certain nombre d'autres populations diverses, ont pris part à cinq jours de discussion sur les valeurs et objectifs qu'ils espèrent que le SJP adoptera à l'avenir.

Projet de participation des jeunes au SJP, de 2017 : Huit membres du comité action jeunesse du ministère de la Justice représentant les populations autochtones, non autochtones, rurales, urbaines et autres ont pris part à des appels effectués aux deux semaines de juin 2017 à mars 2018. Ce projet était articulé autour des enjeux pertinents pour le travail du ministère de la Justice, notamment la liberté sous caution et les infractions contre l'administration de justice, la justice réparatrice, la justice axée sur les solutions, la surreprésentation des Autochtones dans le SJP, la surreprésentation des personnes ayant des troubles de santé mentale et cognitifs dans le SJP, la mesure du rendement au sein du SJP et les points de vue des victimes d'actes criminels. Durant la conférence *Le Canada que nous souhaitons*, l'**équipe thématique SJP**, formée de 11 jeunes et de deux jeunes facilitateurs de deux territoires et cinq provinces, représentant les populations autochtones, non autochtones, les populations du Nord et un certain nombre d'autres populations diverses, a discuté de questions touchant la justice.

La mesure du rendement était un sujet particulièrement difficile à traiter lors des appels du Comité. Pour en établir la pertinence dans la vie des jeunes, la Commission des étudiants du Canada (CEC) a d'abord parlé d'autres systèmes utilisés régulièrement par les jeunes. La CEC a mis l'accent sur les systèmes d'éducation et de transport. À l'aide de ces exemples, les membres du Comité action jeunesse ont exploré en quoi le SJP constituait un système, la nature de ses objectifs et la façon d'en mesurer la réalisation. La CEC a publié une version en ligne et une version imprimable en y intégrant des aides visuelles. En posant seulement trois questions, le sondage a permis de joindre 92 jeunes et les constatations ont pu être validées à la Conférence *Le Canada que nous souhaitons* de 2018.

Pour obtenir plus de détails sur les constatations ou sur les sondages mentionnés dans le présent document, veuillez communiquer avec la Division de la recherche et de la statistique du ministère de la Justice (rsd.drs@justice.gc.ca).

¹ À moins d'indication contraire, toutes les constatations relevées proviennent du Projet de mobilisation des jeunes à l'égard du système de justice pénale 2017.

² La Commission des étudiants du Canada est un organisme caritatif national qui a pour mission d'appuyer les jeunes à mettre en pratique leurs idées pour améliorer leurs propres vies et celle des autres. Le Centre d'excellence pour l'engagement des jeunes est un réseau de jeunes, d'organismes de jeunes et d'universitaires qui s'emploie à prouver les avantages de la mobilisation des jeunes et de leur perfectionnement positif.

³ La Commission a choisi des membres pour participer au Comité action jeunesse du ministère de la Justice. Les jeunes sélectionnés venaient de tout le pays, avaient entre 12 et 22 ans, vivaient dans des communautés urbaines et rurales, avaient différents antécédents et culture, et différentes expériences de vie.



⁴ Les projets d'action communautaire exigeaient que les membres du Comité action jeunesse recueillent des données dans leur communauté auprès de leurs pairs en les faisant répondre aux questions d'un sondage. Les jeunes pouvaient mener un sondage, diriger un groupe de discussion ou effectuer des entrevues pour obtenir des données.

⁵ Lors de la conférence Le Canada que nous souhaitons, *l'équipe thématique SJP* (un groupe diversifié de jeunes de partout au Canada) a formulé des recommandations à l'intention des décideurs et d'autres jeunes Canadiens au sujet du système de justice pénale.